

Chapitre 9

QCM

Réponse unique

- 1. a.** 6 traités et 7 élargissements.
- 2. d.** Aucune réponse.
- 3. b.** Crée la monnaie unique.
- 4. a.** Présente un indice conjoncturel de fécondité de 1,6.
- 5. b.** 7,6 %.

Plusieurs réponses possibles

- 6. a et b.** A permis d'acquérir une crédibilité vis-à-vis des investisseurs. Est orientée par les taux directeurs des banques centrales.
- 7. a et b.** Détermine les différents niveaux d'intégration des économies. Repère 6 niveaux d'intégration.
- 8. b, c et d.** Représente avec la Chine et les États-Unis 42 % du commerce mondial. Est une zone d'échanges essentiellement intrarégionale. Détient une balance commerciale excédentaire en 2019.
- 9. a.** Augmenter ses taux d'intérêt.
- 10. b et c.** Que l'efficacité détermine la responsabilité des attributions. Que l'attribution des compétences entre l'Union européenne et les États membres découle du principe d'efficacité.

Réponse à justifier

11. a et b. Il souligne la nécessité de l'indépendance de la politique monétaire. Il souligne que les objectifs d'autonomie de la politique monétaire, de stabilité des changes et de libre circulation des capitaux sont incompatibles.

R. Mundell (1932-) propose un triangle des incompatibilités entre trois objectifs de politique monétaire communément recherchés par les États : l'indépendance financière ou autonomie de la politique monétaire ; la stabilité des changes ; la libre circulation des capitaux qui

s'impose aux États en économie ouverte. Or il n'est pas possible d'atteindre les trois à la fois. Il convient d'en abandonner un pour atteindre les deux autres. Dans le cas de l'Union européenne, le fonctionnement de cette dernière reposait sur la libre circulation des capitaux et l'exigence du maintien des changes fixes. En conséquence, les États-membres devaient abandonner l'indépendance de leur politique monétaire et confier la gestion de cette dernière à la Banque centrale européenne.

12. a et d. Il est lié à l'orthodoxie de la politique monétaire de la BCE. Il explique le décalage des taux d'intérêt entre Europe et États-Unis entre 2000 et 2007.

La BCE ayant été créée avec la création de l'euro au cours des années 1990, elle ne bénéficiait d'aucune crédibilité par rapport aux autres banques centrales qui avaient plusieurs décennies d'existence. En conséquence, pour gagner la confiance des investisseurs elle a mené une politique monétaire stricte et conforme à sa mission de stabilité des prix pendant une décennie.

13. b et c. Le QE est une mesure non conventionnelle. Les LTRO sont des mesures non conventionnelles.

À l'issue de la crise de 2008 puis des dettes souveraines les banques se sont retrouvées dans l'obligation de mettre en place de nouvelles mesures pour soutenir et sauver le système bancaire puis soutenir l'activité ensuite. C'est la raison de la mise en place des politiques non conventionnelles.

14. a, c et d. Il instaure le principe d'une règle d'or en matière budgétaire. Il raisonne en termes de déficit structurel. Il permet d'avoir un déficit structurel plus élevé si l'endettement est inférieur à 60 % du PIB.

Le TSCG poursuit l'objectif d'instaurer une discipline budgétaire stricte afin de permettre aux États-membres de dégager des marges de manœuvre budgétaire afin de financer par l'endettement les dépenses publiques futures.

15. b et d. Europe 2020 est un objectif de politique structurelle. La politique monétaire relève du principe de subsidiarité.

Elle vise à faire de l'UE la première zone économique en matière d'économie de la connaissance et du numérique.

La politique monétaire relève du principe de subsidiarité puisque les États membres ont délégué cette prérogative à la BCE en raison de son champ d'expertise.

EXERCICES

EXERCICE 1 — ÉTUDE DE GRAPHIQUES – LES PERFORMANCES COMMERCIALES DE L'UNION EUROPEENNE

Les attentes :

- Une référence aux documents utilisés pour répondre à la question
- Définir la notion de spécialisation de l'UE
- Analyser l'évolution de la spécialisation de l'UE
- Synthétiser en mettant en perspective cette évolution

Analysez l'évolution de la spécialisation de l'UE.

Les documents d'appui sont deux graphiques réalisés par Eurostat (organe officiel de la production statistique en UE) en 2017. Ils illustrent l'évolution du commerce extérieur de l'UE en matière de biens et services ainsi que l'équilibre de la balance commerciale. La période étudiée varie puisque l'analyse des biens s'échelonne sur 15 ans et sur 6 ans pour les services.

La spécialisation renvoie aux choix des activités productives réalisés par l'UE. Traditionnellement, la spécialisation s'explique par l'existence d'un avantage comparatif lié en partie à l'abondance de ses facteurs de production.

En matière de biens, on constate un creusement du déficit de la balance commerciale qui va culminer à 250 milliards d'euros en 2008. Cependant, depuis 2013, la balance commerciale est redevenue excédentaire avec un pic de près de 30 milliards d'euros en 2015. En 2017, le montant des exportations de biens s'élevait à plus de 1 800 milliards d'euros.

En matière de services, on constate un excédent des échanges qui était de 100 milliards d'euros en 2010 avec un excédent de plus de 150 milliards d'euros en 2015. En 2016 le montant des exportations de services était de 850 milliards d'euros.

On observe donc que le commerce de biens est plus de deux fois supérieur aux échanges de services. Cependant la progression de ces derniers est beaucoup plus forte : + de 200 milliards d'euros entre 2010 et 2016 alors que dans le même temps les échanges de biens augmentaient de 150 milliards d'euros. Mais la différence est surtout notable en matière d'équilibre puisque, si les services connaissent un excédent continu, les échanges de biens tendent à ramener une situation déficitaire à un léger excédent en 2016.

En synthèse, on peut donc constater que l'intégration approfondie de l'UE dans le commerce mondial souligne un accroissement de la spécialisation dans les services caractérisé par la progression des échanges en volume sur 6 ans. Par ailleurs, le maintien de son excédent traduit l'existence d'une compétitivité prix et qualité. Et cet avantage comparatif est d'autant plus marqué en matière de compétitivité qualité que le programme Europe 2020 se traduit par des investissements d'avenir favorables aux externalités positives dans une perspective de croissance endogène.

EXERCICE 2 — ÉTUDE DE DOCUMENT – LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE L'UNION EUROPEENNE

Les attentes :

- Une référence aux documents utilisés pour répondre à la question
- Définir la politique monétaire de la BCE
- Caractériser la politique monétaire de la BCE
- Synthétiser en mettant en avant l'efficacité de la politique monétaire

Caractériser la politique monétaire de la BCE.

Les documents d'appui sont constitués d'un article des *Échos* du 10 septembre 2020 et d'un graphique de l'Agence France Trésor (Bercy) et de la Banque de France de janvier 2019.

La politique monétaire correspond à l'action des pouvoirs publics sur les variables monétaire (quantité de monnaie) et financière (taux d'intérêt) afin d'orienter l'activité économique. Dans le contexte européen si, en vertu du principe de subsidiarité, la politique budgétaire reste du ressort des États membres, la politique monétaire est déterminée par la BCE qui est indépendante. Traditionnellement la politique monétaire est structurée autour d'outils conventionnels constitués par les taux d'intérêt directeurs avec pour objectif la stabilité des prix. Cependant avec la répétition des crises (2008, 2010 et 2020), les banques centrales et en particulier la BCE ont développé des mesures non conventionnelles.

Comme le souligne l'article des *Échos* la BCE maintient ses mesures non conventionnelles. En particulier, elle laisse inchangée son taux de dépôt à $-0,5\%$. Pour rappel, le taux de dépôt permet aux banques qui ont un excès de liquidité de le déposer auprès de la banque centrale. Il peut être négatif afin d'éviter la situation de rationnement du crédit. Les banques centrales font ainsi payer les banques pour les inciter à prêter cet excédent plutôt que de le déposer.

Ensuite, la BCE confirme depuis plusieurs mois son orientation en matière de fixation des taux d'intérêt. Cette stratégie de guidage prospectif (*forward guidance*) doit permettre aux agents économiques d'avoir une meilleure visibilité sur l'orientation de la politique monétaire donc d'assurer une plus grande stabilité de la conjoncture économique et instaurer *in fine* la confiance par un maintien de la stabilité des prix proche des 2% .

Enfin, la BCE procède à des achats massifs de titres pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 350 milliards d'euros afin d'alimenter en liquidités les marchés financiers.

Si les mesures non conventionnelles sont une réponse, en partie des banques centrales et en particulier de la BCE, à la neutralisation de la politique budgétaire des États en raison de la forte montée de l'endettement post-crise 2008, elles ont permis d'éviter l'engrenage de la spirale déflationniste. Le graphique montre en partie l'effet de ces mesures sur les marchés financiers en matière d'achats de la dette publique avant et après des mesures de *quantitative easing* (QE). En effet, on mesure un recul de 1,31 point du taux d'intérêt sur la dette à 10 ans entre 2014 et 2015. La politique de QE a donc pour première conséquence de rassurer les investisseurs à travers la baisse du prix du risque (taux d'intérêt).

En conclusion, la création de l'Euro en 1999 a obligé la BCE au cours de la décennie 2000 à renforcer sa crédibilité afin de rassurer les marchés financiers sur sa capacité à maintenir une politique monétaire stable.

La mise en place des mesures non conventionnelles a permis d'éviter l'accentuation des effets de la crise, d'une part, mais aussi à renouveler son approche, d'autre part, pour passer de l'objectif de crédibilité à celui de soutien à l'activité.

EXERCICE 3 — ÉTUDE D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE — LE PIB DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

Caractériser le poids économique des pays membres de l'UE.

L'UE à 28 est caractérisée par la disparité de ses membres en termes de puissance économique.

En effet, en matière de PIB, 5 pays (Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie et Espagne) contribuent à près de 70 % du PIB. À l'autre extrémité du spectre, Malte et Chypre représentent chacune 0,1 % du PIB.

En 2017, le PIB de l'Union européenne à 28 était de 15 330 milliards d'euros, soit 22 % du PIB mondial, derrière les États-Unis (17 300 milliards d'euros) mais devant la Chine (11 037 milliards d'euros). En revanche, son PIB par habitant était de 29 900 milliards d'euros alors qu'il était aux États-Unis de 52 919 milliards d'euros.

Après la contraction du PIB en 2012 (- 0,3 %), la croissance moyenne est proche de 2 %. Le PIB par habitant de l'Union européenne est de 29 200 euros. Cependant, les disparités sont fortes puisque le PIB par habitant de la Bulgarie est inférieur de moitié à la moyenne, alors que celui des Pays-Bas est supérieur de 30 %.

Un peu moins des trois quarts de la valeur ajoutée sont produits dans le secteur des services. En 17 ans son poids progresse de 3,4 points alors que celui des autres recule. L'augmentation des activités scientifiques, techniques et des administrations publiques sont les principaux moteurs de cette progression de la valeur ajoutée dans les services.

Le taux de chômage en 2017 était de 7,6 % (chômeurs/population active) après avoir été au plus haut en 2013 à 10,9 % à la suite de la crise financière mondiale. Les taux les plus élevés se trouvent en Grèce (21,5 %) et en Espagne (17,2 %) alors que le taux de l'Allemagne était de 3,8 %. Par ailleurs le taux de chômage des 15/24 ans représente plus du double du taux de chômage global (16,8 %).

Enfin le taux d'emploi de 72,1 % est au plus haut depuis 2002 avec un minimum en Grèce de 57,8 % et un maximum en Suède de 81,8 %. Ce dynamisme s'explique par l'accroissement du nombre de femmes actives bien que le taux d'emploi des hommes reste supérieur de 11,5 points.

Question problématisée

L'UE EST-ELLE APTE A FAIRE FACE A LA CRISE ?

Les attentes :

- Une introduction avec une mise en contexte du sujet.
- Un développement structuré avec des parties et sous parties.
- Une argumentation s'appuyant sur la connaissance de l'UE.
- Synthétiser en soulignant l'adaptation et les difficultés de l'UE.

Si l'UE est d'abord un vaste marché avec un potentiel de croissance, en particulier en matière de prise en charge des risques de santé qui est le cœur de métier de MBE, le développement de l'UE est souvent source de risque, voire d'incertitude comme l'a montré l'épisode du Brexit.

Ainsi, la crise de 2008 et ses conséquences économiques sur la zone UE a fait apparaître les limites des mécanismes économiques institutionnels ce qui a déclenché *ipso facto* la crise de la dette souveraine. L'UE s'est donc retrouvée à gérer une crise sans précédent qui l'oblige à repenser la cohérence de son modèle économique tant sur le plan de la régulation conjoncturelle que de l'importance des politiques structurelles.

On abordera donc les difficultés du modèle de l'UE pour analyser ensuite sa capacité d'adaptation.

I. LA COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE DE L'UE NE S'EST PAS AVÉRÉE EFFICACE POUR PRÉVENIR LA CRISE

La coordination des politiques économiques a montré ses limites face aux dérives des finances publiques.

Le cadre du Pacte de stabilité et de croissance relève d'une coordination coercitive qui nécessite une stricte rigueur dans la gestion des finances publiques. On retrouve ici le problème de la règle *versus* la discrétion, puisque les pays affectés par la crise de la dette souveraine n'ont pas fait preuve de vertu en la matière. En effet, comme le souligne le théorème de l'inconséquence temporelle, la réalité démontre que l'action de l'État peut différer dans le temps. En d'autres termes, l'État peut décider de manière discrétionnaire de changer d'orientation sur une même question. Or cette politique s'avère inefficace car selon le principe des anticipations rationnelles les agents économiques anticipent l'action de l'État y compris ses changements de décision.

Kydland et Prescott préconisent donc de s'en tenir à la règle et de l'appliquer.

Le cadre du Pacte de stabilité et de croissance s'est avéré de fait inopérant avec les assouplissements introduits dès 2005 pour remédier aux difficultés de la France et de l'Allemagne à l'époque. Ce précédent a pu contribuer à une logique non vertueuse dans la gestion des équilibres budgétaires en UE. En effet, les pays les plus puissants économiquement ne respectant pas les règles imposées, il n'y avait donc plus de raison pour

que les autres pays membres en subissent les contraintes économiques.

L'indépendance de la politique monétaire a limité l'effet de contagion sans pouvoir le prévenir.

Le cadre de politique monétaire développé par la BCE a renforcé la crédibilité de la zone euro ce qui va s'avérer décisif au moment de la gestion de la crise. En effet, la BCE disposant d'une expérience très faible du fait de sa création durant la décennie 1990 alors que la Réserve fédérale disposait d'une expérience centenaire, elle ne pouvait que se cantonner à une orthodoxie monétaire afin de rassurer les investisseurs pour les inciter à venir investir en zone euro.

Mais son mandat ne pouvait l'amener à rétablir la formation des déséquilibres macroéconomiques en gestation dans les pays touchés par la crise de la dette souveraine, ni à empêcher la spirale infernale refinancement des banques et endettement. En effet, il n'est pas prévu dans les traités que l'objectif de la BCE soit de régler les crises économiques.

II CEPENDANT, LA CRISE A SOULIGNÉ LA CAPACITÉ DE L'UE À RÉORIENTER SA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

2.1 La nécessaire redéfinition d'une discipline budgétaire concertée

Les limites du Pacte de stabilité et de croissance soulignent l'impératif d'une discipline budgétaire stricte qui doit relever et tenir compte des spécificités des membres de l'UE. L'architecture du TSCG semble proposer un cadre qui associe coordinations coercitive, indicative et le dialogue macroéconomique.

La discipline budgétaire repose donc sur le principe de l'équilibre budgétaire autour du concept de déficit structurel limité à 0,5 % du PIB, dans le cadre d'un programme qui propose une trajectoire structurelle des finances publiques afin d'accompagner les États membres à revenir progressivement dans la norme.

2.2 Le renforcement du rôle de la BCE dans le cadre de sa politique monétaire et le développement de sa fonction de supervision.

La BCE a su sortir de son orthodoxie monétaire et de son rôle de prêteur en dernier ressort pour activer les outils non conventionnels indispensables à la sortie de crise. Par ailleurs, la BCE va développer une fonction de supervision afin de prévenir les risques systémiques bancaires et rompre le lien endettement-soutien bancaire des États. En outre, il devient un acteur majeur dans la gestion du MES, qui a pour but de répondre aux besoins en liquidité à l'origine des multiples plans d'aide.

En conclusion, la crise a souligné la difficulté de l'intégration économique en UE mais souligne les capacités de résilience et d'adaptation rapide pour un modèle économique aussi jeune et original. Il n'en demeure pas moins que la sortie de crise dépend de la capacité de l'UE à donner une plus grande priorité à ses politiques structurelles en matière de croissance et d'éducation.